



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 18 mai 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le Maire de Richemont
Place de l'Eglise
57270 RICHEMONT

Objet : Dossier de déclaration pour déviation d'un tronçon de cours d'eau
Acceptation avant le délai de 2 mois

Réf : CBi

P.J : Fiche descriptive des travaux

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

Dévolement d'un cours d'eau dans le cadre de l'aménagement d'un quartier Sénior sur la commune de Richemont,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 19 avril 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichés à la mairie pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les date de publication.

Ces mêmes documents sont transmis à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Bassin Ferrifère pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Valérie ANTOINE-POTIER

Copie :

- CLE du Bassin Ferrifère
- Bureau d'études FLUVIALIS